



ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 26 mai 2017

Consultation – Politique de consultation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Bureau du Sous-ministre associé aux Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, A-405
Québec City (Québec) G1H 6R1

SUJET: Projet de politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier du MFFP

Cher Monsieur Blanchette,

Conformément au chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le mandat du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) inclut les stratégies environnementales et règles applicables au Nunavik, dont la gestion forestière. En effet, le paragraphe 23.5.34 du CBJNQ indique que "Lorsqu'il prépare un plan d'aménagement des forêts de la Couronne et de l'exploitation forestière, le ministère des Terres et Forêts (maintenant MFFP), transmet ce projet au Comité consultatif (CCEK) pour qu'il l'étudie et le commente avant de l'approuver".

En 2004, le CCEK a déposé un rapport à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et, en 2011, au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), concernant la consultation sur la gestion forestière durable. Les recommandations de ce rapport sont toujours d'actualité.

Il est important de souligner qu'au Nunavik, près de la moitié du territoire se situe au sud de la limite des arbres. Malgré le fait que jusqu'à présent, aucune industrie forestière n'est active au Nunavik, les effets reliés aux changements climatiques et au développement d'infrastructure minière projeté dans la région, augmentent la nécessité de protéger l'écosystème fragile et la biodiversité. Les forêts du Nunavik ont aussi une importance en ce qui a trait aux activités de subsistance des habitants autochtones de la région.

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca

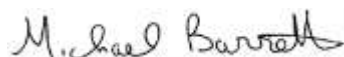
Tel que mentionné dans ses précédents rapports, le CCEK propose que le Nunavik développe son propre plan de gestion forestière et assume une part active dans la planification intégrée du territoire et des ressources naturelles.

La nouvelle consultation publique de Québec sur l'aménagement durable des forêts et orientations sur la gestion forestière, met une emphase particulière sur la consultation des communautés autochtones. Le CCEK reconnaît l'initiative du MFFP et l'encourage à continuer de faire preuve de transparence et inclusivité lors de ses consultations sur la gestion forestière avec les communautés criées, inuites et naskapie. De plus, le CCEK comprend que la politique ne représente pas une substitution de la CBJNQ et que le CCEK et autres entités régionales, continueront à être consultées conformément à leurs expertises et leurs mandats respectifs.

Le Nunavik possède une variété d'écosystèmes fragiles et certains secteurs disposent de remarquables parcs à bois, essentiels au maintien de la biodiversité. Ils devraient être protégés et gérés de manière durable, en partenariat avec les peuples autochtones de la région.

Pour conclure, le CCEK, tel qu'il est énoncé dans son mandat, continuera d'être actif dans les domaines de la gestion et du développement forestiers au Nunavik. De plus, nous nous attendons à être informés des politiques futures et des consultations relatives au dossier.

Respectueusement votre,



Michael Barrett
Président, CCEK

cc.

Jennifer Munick, Président, Administration Régional Kativik